



Son Excellence
Mr. Tayeb LOUH
Ministre de la Justice
ALGERS, ALGERIE

contact@mjustice.dz
+213.21.92.17.016

Référence: RP/CR/NH/CDT
Contact: rights@world-psi.org

10 janvier 2017

Monsieur le Ministre,

DIRIGEANT SYNDICAL CONDAMNÉ À SIX MOIS D'INCARCÉRATION

L'Internationale des Services Publics (ISP) est une fédération syndicale internationale représentant plus de 20 million de femmes et d'hommes qui travaillent dans les services publics dans 153 pays, dont l'Algérie, à travers le monde.

Nous avons appris que le Président du Syndicat national autonome des travailleurs de l'électricité et du gaz (SNATEG), Mellal Raouf, a été condamné à six mois de prison ferme pour avoir dénoncé le cas de corruption au sein de l'entreprise SONELGAZ – la société nationale de l'électricité et du gaz en Algérie. L'affaire porte sur la surfacturation de plus de 8 millions de consommateurs de gaz et d'électricité.

Selon l'information que nous avons reçue, Mellal Raouf a été poursuivi judiciairement par la direction de la SONELGAZ pour divulgation du secret professionnel à la suite de dénonciation de surfacturation, pourtant reconnue et confirmée par la Commission pour la régulation de l'énergie (CREC), l'organe officiel de contrôle et d'expertise dans le secteur de l'énergie. Au lieu de juger les auteurs pour malversation et corruption, la justice a condamné le président du SNATEG afin d'anéantir les syndicalistes et entraver l'ancrage du syndicalisme autonome au sein de la SONELGAZ.

Monsieur le Ministre, la transparence et la protection du bien public est une activité syndicale légitime. Porter des accusations criminelles contre des dirigeants et membres syndicaux combattant la corruption est une violation des droits syndicaux fondamentaux, en particulier la liberté d'association, dont la liberté d'expression.

Nous exhortons donc le gouvernement algérien à renoncer à tous les chefs d'accusation retenus contre Mellal Raouf pour les actions entreprises dans le cadre de ses activités syndicales légitimes, et de mettre fin à la criminalisation des syndicalistes, activistes et d'autres voix dissidentes dans le pays.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.

Rosa PAVANELLI
Secrétaire générale